

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 8 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le huit juillet à vingt heure trente, les délégués de la Communauté de Communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Mairie de Voinsles en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents :

Mesdames et messieurs, BEUGRAND Bernard, BEUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAUUX Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PLATEL Véronique, SAADIA Charles, PERIGAULT Isabelle, PIGNOUX-GUILLOTIN Sophie, STOURME Patrick, THOUVIGNON François, VERSAULT Albert.

Secrétaire de séance : Isabelle PERIGAULT

Date de convocation : 30 juin 2009

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votant : 21

Assistait également à la réunion : Cécile THIOLLIER: ingénieur, David CLAUDÉ : chargé de mission.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président propose une modification dans l'ordre du jour, portant sur l'ajout du point suivant :

- Modification des statuts du SMICTOM de la région de Coulommiers

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité

➤OBJET : Validation des prescriptions de l'étude Village Nature

Le Président

Précise que le document remis aux membres du conseil est un document provisoire.

Propose de reporter le vote de ce texte au prochain conseil communautaire

Le procès verbal de la séance du 30 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

➤OBJET : Adhésion de la commune de Pécycy

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuvent l'adhésion de la Commune de Pécycy au sein de la Communauté de Communes Les Sources de l'Yerres au 1^{er} janvier 2010,

Demandent aux conseils municipaux de se prononcer sur la modification des statuts, notamment l'article 1 dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération.

➤OBJET : Adhésion de la commune de Vaudoy en Brie

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuvent l'adhésion de la Commune de Vaudoy en Brie au sein de la Communauté de Communes Les Sources de l'Yerres au 1^{er} janvier 2010,

Demandent aux conseils municipaux de se prononcer sur la modification des statuts, notamment l'article 1 dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération.

➤ **OBJET : Convention pour la réalisation de l'étude « Village Nature » avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président à signer avec la Communauté de Communes de la Brie Boisée la convention ci-jointe.

➤ **OBJET : Modification de la régie de recettes**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Acceptent, l'extension de la régie de recettes existante pour l'encaisse des recettes des activités du Relais d'Assistants Maternelles

➤ **OBJET : Règlement de l'étang de Nesles**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 20 voix pour

1 Abstention : Mme Véronique Platel

Approuvent le règlement de l'étang de Nesles annexé.

➤ **OBJET : Approbation des redevances du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 18 voix Pour,

2 Abstentions : M Charles SAADIA et M Jean-Claude DELAVAUX

1 voix Contre : M Bernard BEAUGRAND

Adoptent le montant des redevances (selon la nature des opérations de contrôle) :

- Redevance portant sur le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation lors des permis de construire ou des réhabilitations : **300 € à la prestation**
- Redevance portant sur le contrôle de bon fonctionnement et/ou le diagnostic initial : **25 € par an sur 8 ans**, prélevé sur la facture d'eau comme taxe d'Assainissement Non Collectif,
- Redevance portant sur le contrôle lors de cession (certificat de conformité) : **100 € à la prestation.**

M Stourme

S'étonne que le contrôle de bon fonctionnement soit laissé au « bon-vouloir » des usagers alors que ce contrôle est obligatoire et que la communauté de communes propose ce service.

Préconise donc que soit instaurée une redevance automatique de 25 euros par an, redevance correspondant au service proposé.

M le Président se déclare favorable à cette proposition mais souhaite qu'elle soit étudiée juridiquement avant d'éventuellement la mettre en place.

➤ **OBJET : Demande de subvention pour la réhabilitation des ANC sur la commune de Voinsles**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Adoptent la réhabilitation de 17 Assainissements Non Collectifs sur la Communes de Voinsles pour un montant de travaux de 181 666 € HT soit 191 657,63€ TTC (TVA 5,5%).

Sollicitent l'aide du Conseil Général de Seine et Marne et l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sous forme de subvention pour financer la première tranche de réhabilitation d'Assainissements Non Collectifs sur la Commune de Voinsles, selon le plan de financement ci-joint.

➤ OBJET : Modifications des statuts du SMICTOM (Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) de la région de Coulommiers

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Adoptent les statuts du SMICTOM de la région de Coulommiers tels qu'ils sont définis ci-dessus

Questions diverses

Le Président

Informe que 4 offres pour le marché de construction de la MARPA et la Maison des Services ont été reçues le 6 juillet 2009. Les prix sont de l'ordre de 4,2 millions d'euros en entreprise générale, alors que l'estimation était de 3,9 millions d'euros en lots séparés. L'analyse des offres est en cours par le maître d'œuvre Atelier 2A+. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, les négociations sont possibles.

Précise qu'en absence d'offre en dessous de l'estimation, le marché sera déclaré infructueux et la consultation sera lancée en lots séparés.

Le Président

Informe que le prochain conseil communautaire est prévu le 2 septembre 2009 à 20h30 à la salle du conseil de la Mairie de Voinsles.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22 h 50*